

37 - Gesteld door – Posée par : C.V.P.B. - C.D.P.C. - 14/09/2006

---

Vraag doorgestuurd naar – Question transférée à : - 15/09/2006

---

Vraag – Question publiée : - 15/09/2006

---

Concerne - Betreft

Manque de lecteurs optiques dans les services de taxation IPP

---

Question - Vraag

Plusieurs de nos affiliés travaillant dans les services de taxation IPP, nous ont signalés être totalement dépourvus de lecteurs optiques des codes barres pour la réceptions et l'envoi les déclarations au scannage.

Le service Help desk a répondu ne pas être compétent pour fournir ce matériel.

Pourriez vous soit faire livrer ce matériel, soit préciser la marche à suivre pour équiper les services rapidement de ce matériel sans lequel il faut encoder manuellement le numéro national de chaque déclaration pour apurer sa rentrée et une seconde fois lors de l'envoi au scannage. Cela provoque un manque d'efficacité dans cette tâche et une énorme perte de temps pour faire ce travail harassant.

---

Réponse - Antwoord

Cette question a été transférée le 15 septembre 2006 à monsieur l'Administrateur général des Impôts et du Recouvrement pour réponse directe au CDPC.

Deze vraag werd op 15 september 2006 doorgestuurd naar de heer Administrateur-generaal van de Belastingen en Invordering voor rechtstreeks antwoord aan de CVPB.

---

Suite finale:

madame DE TROYER répond que 350 lecteurs optiques ont été livrés dans la semaine précédent le 11/10/2006 et qu'ils seront expédiés vers les services demandeurs dans les meilleurs délais.

Uiteindelijk gevolg:

Mevr. DE TROYER antwoordt dat er in de week, voorgaand aan 11 oktober 2006, 350 handscanners werden geleverd en dat zij zo spoedig mogelijk naar de vragende diensten zullen worden verzonden.